

Quelques conseils de plantation

Si vous êtes locataire, veillez à obtenir l'accord de votre propriétaire. Dans tous les cas, demandez toujours l'accord et les conseils de l'USAN ou du gestionnaire de votre cours d'eau.

Quelles espèces ?

Voici quelques exemples :

- **Les Saules**, les **Aulnes** qui supportent très bien l'humidité.
- Le **Cornouiller sanguin** apportera de la couleur dans les haies et les boisements arbustifs. Il pourra être accompagné des **Viornes**, du **Noisetier** ou du **Charme commun**.
- Le **Chêne pédonculé** viendra également diversifier l'ensemble.
- Le **Frêne**, pourtant idéal sur sol frais, souffre d'une maladie depuis 2009. Il est fortement déconseillé de le planter.

Attention : Les résineux et les peupliers de culture sont à proscrire car leur enracinement est inadapté

Pour une bonne reprise

Plantez de préférence en automne, de novembre à décembre. La plantation reste cependant possible jusqu'en mars avant la reprise de la végétation.

La pousse des plants sera favorisée par l'utilisation d'un paillage au niveau du pied et d'un manchon de protection contre le gibier.



Mac Munro : 06 30 36 4176

Pour toute information complémentaire, vous pouvez solliciter les services suivants

- Secrétariat technique de la Commission Local de l'Eau du SAGE de l'Yser
☎ 03 20 50 24 66
mparat@usan.fr
- Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)
☎ 03 20 50 24 66
usan@usan.fr
www.usan.fr
- Agence de l'Eau Artois Picardie Service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques
☎ 03 27 99 90 00
www.eau-artois-picardie.fr

Ripisylve, Plantons les berges !



Définition

La ripisylve désigne l'ensemble de la végétation située le long des berges d'un cours d'eau. Lorsque celle-ci s'étend sur une largeur plus importante on parle de boisement alluvial ou rivulaire.

Une ripisylve comporte des herbes aquatiques et semi-aquatiques, des arbres, des arbustes et buissons sur plusieurs mètres de largeur et tout au long d'un cours d'eau.

Les rôles de la végétation le long des cours d'eau

La ripisylve possède des fonctionnalités écologiques et hydrauliques importantes. Elle abrite en effet non seulement des habitats naturels spécifiques pour la faune et la flore mais favorise également la maîtrise du débit des cours d'eau en atténuant les inondations par exemple. Par ailleurs, elle filtre les matières polluantes éventuellement présentes dans l'eau. C'est aussi une occasion de valoriser économiquement les produits issus de l'entretien de la ripisylve en bois de chauffage.

Vous avez un projet ? Haies, bosquets, arbres isolés... Vous pouvez être accompagnés

L'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN), intervient pour l'entretien ou la plantation de ripisylve le long des cours d'eau afin d'en maintenir les fonctions hydrauliques et écologiques. Une charte sur les boisements rivulaires a été adoptée en 2011 pour définir les bonnes pratiques de plantation le long des cours d'eau gérés par l'USAN.

L'USAN peut prendre en charge* techniquement et financièrement la réalisation des plantations dans le cadre d'un plan de gestion pluriannuel pour l'aménagement des cours d'eau.

* Sous certaines conditions, merci de contacter l'USAN

Planter : quels intérêts pour vous ?

Vous aimez la nature, la flore, la faune : la ripisylve accueille de nombreuses espèces animales et végétales et façonne le paysage. Chasseurs, pêcheurs et naturalistes seront conquis.

Vous êtes agriculteur et il vous manque des Surfaces Equivalent Topographique (S.E.T.) pour la PAC (4% de la SAU - arrêté du 6 mai 2013) : la ripisylve, les haies et les arbres isolés comptent dans ces surfaces. 100 m de haie = 1 ha de SET.

Vous souhaitez produire à long terme du bois de chauffage : la réussite de l'opération dépend de la qualité des espèces choisies. Il est préférable par exemple de privilégier des espèces locales plus résistantes aux maladies et plus adaptées au climat pour une production de bois rentable.

